

Carte blanche

Aéroport de Zaventem

La Flandre doit assumer ses choix

L'aéroport de Zaventem se situe entièrement sur le territoire de la Flandre, mais ses pistes principales s'arrêtent à moins de 2 km de la Région de Bruxelles-Capitale, la Région la plus densément peuplée du pays. Rien n'empêche cependant l'aéroport de poursuivre son extension, ni de multiplier les vols, de jour comme de nuit.

Ce sont les élus de Flandre qui refusent d'imposer des normes de bruit à l'aéroport, comme l'a fait la Région de Bruxelles avec son Arrêté Bruit.

Ce sont les élus de Flandre qui encouragent l'aéroport à rapatrier à Zaventem toujours plus de fret et de vols low cost, mieux installés à Charleroi et à Bierset.

Ce sont les élus de Flandre qui ont accordé les permis nécessaires pour agrandir et développer cet aéroport mal situé, au nom de l'emploi et des taxes récoltées. Ce sont eux aussi qui se sont opposés, en son temps, à son transfert à Chièvres ou à Beauvechain.

Ce sont les élus de Flandre qui contestent aujourd'hui le nouveau rapport d'incidences commandé par le ministre Gilkinet, à la demande de la Justice.

Après les facilités offertes par la Flandre pour permettre le développement de « son » aéroport, voilà que la Flandre voudrait que la Région de Bruxelles « *prenne sa part* » des nuisances générées par son aéroport, selon un principe de « *répartition équitable* » des vols, qui ne tient aucunement compte de la densité des populations exposées.

Si nous étions plus loin dans la réforme de l'Etat, la Région de Bruxelles pourrait s'opposer aux avions qui la survolent à basse altitude, comme l'ont fait les Pays-Bas et l'Allemagne, en refusant l'extension de la piste de Bierset et celle de Zurich.

Ne serait-il pas souhaitable que les personnes survolées en Flandre agissent auprès de leurs élus pour mettre fin à l'extension de cet aéroport mal situé ? Plus sérieux que de demander d'envoyer toujours plus d'avions au-dessus de Bruxelles. Une ville qui doit déjà faire face aux nuisances sonores et à la pollution générées par les activités de toute grande ville, avec de surcroît, l'arrivée journalière de plus de 140.000 navetteurs motorisés de Flandre.

La répartition « *équitable* » des survols n'a d'équitable que le nom et rien ne justifie de déplacer sur une autre Région les nuisances générées par la politique aéroportuaire voulue par le gouvernement flamand.

Yvan Vandenberg
un Bruxellois survolé de jour comme de nuit